



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CABINET  
Direction des sécurités  
Bureau de la sécurité intérieure**

Rouen, le **23 JUIN 2023**

Section ordre public

Tél. : 02 32 76 55 15

Mél. : [pref-cabinet-ordrepublic@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-cabinet-ordrepublic@seine-maritime.gouv.fr)

Le préfet  
de la région Normandie,  
préfet de la Seine-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les maires  
du département de la Seine-Maritime

**Objet :** Dispositif de surveillance et de prévention des troubles à l'ordre public – festivités du 14 juillet 2023

**Réf. :** - Code de la sécurité intérieure  
- Code général des collectivités territoriales  
- Code pénal

**P.J. :** 3 arrêtés préfectoraux

A l'occasion des nuits du 13 au 14 juillet et du 14 au 15 juillet 2023, il importe que l'ensemble des acteurs de la sécurité publique soient mobilisés autour d'un dispositif de surveillance et de prévention des violences urbaines.

Dans cette perspective, je vous invite, en votre qualité de garant de la sécurité et de la tranquillité publiques sur le territoire de votre commune, à adopter un certain nombre de mesures préventives.

Ainsi, une inspection des bâtiments publics portant sur la vérification du bon fonctionnement des alarmes et sur les points d'accès susceptibles de générer des intrusions (ex : vitre fissurée) est indispensable afin d'éviter les cambriolages et les incendies.

J'appelle en outre votre attention sur l'importance de sensibiliser les bailleurs disposant d'un parc de logements situé sur votre commune au rangement des conteneurs poubelles à l'intérieur des locaux durant ces deux nuits ainsi qu'à la mise en place, dans la mesure du possible, d'un service de gardiennage.

Il me paraît également primordial que des messages généraux de prévention (poubelles rentrées, voitures garées à l'intérieur...) soient relayées auprès de vos administrés.

Je vous recommande enfin de vous assurer de l'enlèvement des dépôts de matériels sur les chantiers, et de manière générale des encombrants sur la voie publique ainsi que des « véhicules ventouses », propices à la propagation d'incendies volontaires.

À ces mesures préventives, s'ajoutent les arrêtés préfectoraux que j'ai édictés, lesquels prescrivent les mesures suivantes (cf. pièces jointes) :

- la vente et l'utilisation d'artifices de divertissement sont interdites, sur l'ensemble du département de la Seine-Maritime,

du samedi 8 juillet 2023 (8h00) au samedi 15 juillet 2023 (20h00).

- l'acquisition par des particuliers de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (en particulier : acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) dans des établissements commerciaux ou dans les stations services implantés sur l'ensemble du département de la Seine-Maritime est réglementée et cette vente à toute personne mineure est interdite,

- le transport ostensible des produits dangereux précités et de carburant sous forme conditionnée, ainsi que leur utilisation sur la voie publique à des fins de causer des troubles à l'ordre public sont interdits sur l'ensemble du département de la Seine-Maritime :

du samedi 8 juillet 2023 (8h00) au samedi 15 juillet 2023 (8h00).

- la vente à emporter de toutes boissons alcoolisées (appartenant aux 3e, 4e et 5e groupes définis par l'article L.3321-1 du code de la santé publique) est interdite, sur l'ensemble du département de la Seine-Maritime,

du jeudi 13 juillet 2023 (18h00) au vendredi 14 juillet 2023 (8h00),  
du vendredi 14 juillet 2023 (18h00) au samedi 15 juillet 2023 (8h00).

- la consommation sur la voie publique de toutes boissons alcoolisées (appartenant aux 3e, 4e ou 5e groupes définis par l'article L.3321-1 du code de la santé publique) est interdite, sur l'ensemble du département de la Seine-Maritime,

du jeudi 13 juillet 2023 (18h00) au samedi 15 juillet 2023 (08h00).

Les forces de sécurité intérieure seront pleinement mobilisées pour cette soirée. Le concours des polices municipales, garde-champêtres et de manière générale des agents communaux sera également déterminant pour permettre un respect strict de ces consignes importantes pour la sécurité de nos concitoyens. Les forces Sentinelle seront également présentes sur le département pour appuyer la protection de la population face à la menace terroriste.

Je sais pouvoir compter sur votre implication personnelle pour assurer la sécurité de tous et vous invite à m'informer des difficultés auxquelles vous seriez confrontés en la matière et à vous rapprocher, le cas échéant, des forces de l'ordre.

Comptant sur votre mobilisation, mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.



Jean-Benoît ALBERTINI